

STÉPHANE RIGAUD, DIMENSIONS CONSEILS

## « Qu'il est beau mon OBO ! »

L'OBO consiste pour un dirigeant à vendre sa société... à lui-même. Cette technique financière qui permet de récupérer du cash a bien d'autres avantages. Mais aussi ses limites.

**À** une époque où liberté rime avec disponibilité et où la pression subie par le chef d'entreprise ne peut être compensée que par du temps libre (difficile à organiser) ou par la disparition de tout souci matériel, pourquoi ne pas pratiquer un OBO ?

### Qu'est-ce qu'un OBO ? : Owners Buy Out

Le rachat à soi-même est en apparence une technique simple et économique : il s'agit de s'acheter ses propres actions par constitution d'une holding de rachat et par endettement.

Cette technique répond aux attentes suivantes :

→ **Valorisation** de plusieurs années de travail sans passer par la cession ;

### L'OBO par l'exemple

<b>Valeur de la société :</b>	<b>1,5 M d'euros</b>
<b>dont trésorerie excédentaire</b>	<b>0,3 M d'euros</b>
<b>Résultat net récurrent</b>	<b>0,2 M d'euros</b>
<b>Capacité d'emprunt</b>	<b>0,6 M d'euros</b>

Montage holding créé par apport de 0,6 M d'euros par la famille ou des tiers. Sortie du cash de 0,3 M d'euros et emprunt de 0,6 M d'euros.

Le propriétaire récupère 0,9 M d'euros avant impôt sur la plus-value. Cet exemple n'est qu'une illustration des quelques variantes qui pourraient être envisagées.

- **Sécurisation** du patrimoine pour limiter ses risques patrimoniaux ;
  - **Transmission** du patrimoine industriel tout en maîtrisant l'opérationnel ;
  - **Récupération** de l'éventuelle trésorerie excédentaire.
- Attention, néanmoins, aux quelques risques ou règles qui en découlent ! :

« Pour pratiquer un OBO, l'entreprise doit être saine et rentable ».

**1.** l'OBO transfère le risque de patrimoine vers l'entreprise par **création d'un endettement** qui doit rester supportable ;

**2.** pour éviter toute requalification, il convient aussi de **modifier l'actionnariat** de la holding par rapport à l'actionnariat d'origine ;

**3.** la **croissance et les investissements se trouvent limités** par le nouvel endettement créé dans la holding ;

**4.** l'OBO doit donc s'envisager dans une **perspective à long terme** (au moins cinq ans).

En conclusion, l'OBO est peut-être l'occasion pour des patrons "matures" de patienter, de consolider, voire de se relancer : c'est un très bon sujet de réflexion !

## Dimensions Conseils

Société de conseil spécialisée dans :

- les cessions et acquisitions d'entreprises ;
- le développement national et international des entreprises incluant la recherche et la mise en place de financements ;

Dimensions Conseils exerce notamment dans les marchés nationaux et internationaux du froid et de la climatisation. Partenaire de la CCI de Paris et du Snefcca, garantissant la confidentialité des opérations, elle s'appuie sur l'expérience et la détermination de ses trois associés et de leur réseau de partenaires professionnels spécialisés.

Pour plus d'information : [www.dimensions-conseils.com](http://www.dimensions-conseils.com)

### HOMMAGE

Dimensions Conseils nous fait part de la disparition de son associé Christian Pilorge qui a eu l'occasion, dans le passé, de signer cette rubrique. À toute sa famille et amis, *La Revue Pratique du Froid* présente ses sincères condoléances.

